

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

2026



Audet	12 mai
Frontenac	28 mai
Lac-Drolet	28 avril
Lac-Mégantic*	5 au 8 mai
Lambton*	30 avril et 10 septembre
Marston	12 mai
Milan	27 mai
Nantes	3 juin
Notre-Dame-des-Bois	26 mai
Piopolis	2 juin
Saint-Augustin-de-Woburn	2 juin
Sainte-Cécile-de-Whitton	15 mai
Saint-Ludger	1 juin
Saint-Robert-Bellarmin	1 juin
Saint-Romain	1 mai
Saint-Sébastien	4 mai
Stornoway	18 mai
Stratford	29 avril et 9 septembre
Val-Racine	26 mai



***Lac-Mégantic et Lambton**
Contactez votre municipalité pour les informations

[MRCGRANIT.QC.CA](https://mrcgranit.qc.ca)
Info-collectes
819 583-0181 poste 116



Collecte des encombrants

Les encombrants sont les objets dont on veut se départir, mais trop gros pour entrer dans les collectes mensuelles, comme les meubles, les matelas, les gros produits défectueux, les toilettes, etc.

Consultez la carte interactive du site Web de la MRC pour connaître la date de la collecte dans votre municipalité.



- Les encombrants doivent être déposés sur le sol, pas dans une remorque ou tout autre contenant.
- Un objet volumineux ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lbs).
- Chaque ensemble d'objets ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 mètre cube.
- La quantité totale doit être raisonnable sans quoi les objets ne seront pas ramassés.
- La manipulation des objets doit pouvoir se faire à deux personnes pour être chargés dans le camion.
- Seuls les pneus usés d'automobile (sans jantes) sont admissibles. Ils devront être placés à l'écart des autres objets.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Tout mobilier d'ameublement, appareil de chauffage, appareil sanitaire, matériaux de construction jusqu'à concurrence d'un volume d'un mètre cube (1 m³) ou d'un poids de cinquante kilogrammes (50 kg) ;
- Les branches d'arbres attachées en ballots d'un diamètre n'excédant pas cinq centimètres (5 cm) et dont la longueur est inférieure à un mètre (1 m) ;
- Les pneus sans jantes, les tubulures acéricoles attachées en ballots d'un poids maximal de vingt-cinq kilogrammes (25 kg) ;
- Les objets divers dont les dimensions sont inférieures à un mètre cube (1 m³) et pesant moins de cinquante kilogrammes (50 kg).

MATIÈRES REFUSÉES :

- **Un trop grand nombre d'objets à la suite d'une fermeture de maison ;**
- Matériaux de construction en grande quantité ;
- Bonbonne de propane ou appareils contenant un moteur à combustion ou un réservoir d'huile ou d'essence (ex. : tondeuse, souffleuse) ;
- Résidus domestiques dangereux ;
- Pneus (avec jantes) ou pneus non standards (ex. : tracteur) ;
- Pour les électroménagers comportant des gaz réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, déshumidificateur, climatiseur mobile, cellier, distributeur d'eau), veuillez utiliser le service de collecte à domicile gratuit de la Ressourcerie* afin d'assurer le retrait des gaz qui sont nocifs lorsque libérés dans l'environnement.



Un meuble ou un objet n'est plus à votre goût, mais il est encore en bon état ? Apportez-le à la Ressourcerie pour assurer sa réutilisation !



- Meubles de tout genre (rembourrés ou non), les matelas ne sont pas acceptés ;
- Électroménagers, gros et petits (réfrigérateur, robot culinaire, etc.), fonctionnels ou non ;
- Articles de maison, de loisir et d'atelier (vaisselle, verrerie, bibelot, luminaire, miroir, jeux, jouets, livres, CD, outils, etc.) ;
- Articles de sport, vélos compris ;
- Articles de bébé ;
- Vêtements en bon état.